

12 juillet 2022

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 11 juillet 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-152 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2022-153 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Assemblée publique de consultation - règlement # 2022-346

La directrice générale explique les modifications qui seront apportées au plan d'urbanisme.

Avis de motion - règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation.

2022-154 Adoption du 2^e projet de règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Plan d'urbanisme portant le numéro 2013-269 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les jardins commémoratifs Saint-Germain ont fait une demande de modification en bonne et due forme pour agrandir l'espace du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain nécessaire à l'agrandissement n'est pas dans la bonne aire d'affectation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juillet 2022 par Ghislain Blais conseiller :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien

afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 2022-346 et s'intitule « *Projet de règlement # 2022-346 modifiant le plan d'urbanisme 2013-269 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une aire d'affectation* ».

Annexe

2. Le plan présenté à l'intérieur de l'annexe A de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Plan des grandes affectations du sol

3. Le plan intitulé « Plan des grandes affectations du sol feuillet 2/2 » est modifié. La modification consiste à retirer le lot 5 243 545 de l'aire d'affectation « *Résidentielle - Aménagement futur* » pour l'inclure dans l'aire d'affectation « *Publique et communautaire* » tel que défini à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté ce 11^e jour de juillet 2022.

Marie-Paule Cimon
Directrice générale

Robert Savoie
Maire

Assemblée publique de consultation - règlement # 2022-347

La directrice générale explique les modifications qui seront apportées au règlement de zonage.

Avis de motion - règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone.

2022-155

Adoption du 2^e projet de règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les jardins commémoratifs Saint-Germain ont fait une demande de modification en bonne et due forme pour agrandir l'espace du cimetière;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain nécessaire à l'agrandissement n'est pas dans la bonne zone;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 juillet 2022 par Ghislain Blais conseiller :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 2022-347 et s'intitule « *Projet de règlement # 2022-347 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de changer les dimensions d'une zone* ».

Annexe

2. Le plan présenté à l'intérieur de l'annexe A de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Plan de zonage

3. Le plan intitulé « Plan de zonage feuillet 2/2 » est modifié. La modification consiste à retirer le lot 5 243 545 de la zone 110-Rf pour l'inclure dans la zone 113-P tel que défini dans l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté ce 11^e jour de juillet 2022.

Marie-Paule Cimon
Directrice générale

Robert Savoie
Maire

Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s

2022-156 Accepter les comptes du mois de juin 2022

La liste des comptes du mois de juin est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de juin au montant de 143,962.47\$ incluant les factures de H2Lab 149.64\$ et en autorise le paiement.

Correspondance citoyenne

2022-157 Modification résolution # 2022-135 – Contrat avec Énergère

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de modifier la résolution # 2022-135 en remplaçant le montant de 8,891.78\$ par 9,182.26\$ pour inclure au contrat les mesures accessoires accordées.

2022-158 Autorisation de travaux – tronçon de la route Centrale

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de réfection de la route Centrale sur une distance de 900 mètres, à partir du chemin des Bois-Francis, dont les coûts estimés sont de l'ordre de 342,969\$ avant taxes, ces dépenses étant défrayées à même le programme de remboursement de la taxe sur l'essence (TECQ).

2022-159 Autorisation de travaux – avenue Roy

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de réfection de l'avenue Roy, dont les coûts estimés sont de l'ordre de 47,344\$ avant taxes, ces dépenses étant défrayées à même le programme de remboursement de la taxe sur l'essence (TECQ).

2022-160 Adoption du règlement numéro 2022-348 décrétant une dépense de 627,744\$ et un emprunt de 627,744\$ pour le remplacement du ponceau du 5^e Rang Ouest

ATTENDU que des travaux de remplacement du ponceau du 5^e Rang Ouest sont nécessaires;

ATTENDU QU'en référence à l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal du Québec, l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise.

ATTENDU que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 438,749\$ du ministère des Transports;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par France Michaud, conseillère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement # 2022-348 est et soit adopté, ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de remplacement du ponceau du 5^e Rang Ouest au montant de 627,744\$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Antoine Vallières-Nollet, en date du 23 mai 2022, laquelle fait partie intégrante du règlement # 2022-348. ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 627,744\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 627,744\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 11^e jour de juillet 2022.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2022-161 Réparation du tracteur New Holland et affectation de l'excédent accumulé non affecté

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du tracteur New Holland pour un montant estimé à 60,000\$, et si les tests de moteur et de transmission confirment la nécessité de réparer ces composantes pour un coût beaucoup plus élevé que prévu, une nouvelle décision devra être prise par le conseil avant de commencer les réparations. Le conseil affecte un montant équivalant au total des dépenses de l'excédent accumulé non affecté.

2022-162 Fin du processus – règlement d'emprunt # 2022-343

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de mettre fin au processus du règlement d'emprunt # 2022-343 pour l'acquisition d'un tracteur.

2022-163 Ponceau – rue du ruisseau-Raphaël

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'aviser les propriétaires du 57, rue du Ruisseau-Raphaël que l'emplacement du tuyau devant servir à leur entrée sera déterminé par le directeur des travaux publics, l'emprise du chemin étant la propriété de la Municipalité.

2022-164 Certification Niveau 2 – programme Habitation durable

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 550\$ à Mme Pascale Poirier et M.

Stéphane Élément pour la certification Niveau 2 de leur propriété du 2, avenue du Versant.

2022-165 Fête au Village

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 700\$ à la Corporation de développement pour la Fête au Village 2022, prévu au budget.

2022-166 Contribution financière – chariot élévateur

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 500\$, à même le budget prévu « Administration – autres pièces et accessoires », à la Corporation des Sports et Loisirs pour l'achat d'un chariot élévateur manuel devant servir principalement pour les paniers moisson.

2022-167 Autorisation de travaux – phase 1 projet patinoire

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le démantèlement des bandes de la patinoire et l'enlèvement de l'asphalte pour préparer le terrain pour l'assise. Le type de structure des nouvelles bandes sera composé d'aluminium pour l'ossature et de polyboard pour les surfaces.

Correspondance générale

2022-168 Demande d'appui financier – ACEQ

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien s'engage à verser à l'Association du cancer de l'est du Québec un montant de 0.50\$ per capita pendant 3 ans et d'autoriser le paiement du 1^{er} versement au montant de 434\$ pour 2022.

2022-169 Demande de financement au MAMH Volet 4 Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin désirent présenter un projet d'étude de faisabilité de mise en commun du matériel roulant dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Valérien s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité de mise en commun du matériel roulant ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2022-170 Rapports annuels 2020 et 2021

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les rapports annuels 2020 et 2021 de la municipalité de Saint-Valérien préparés par le service incendie de la MRC de Rimouski-Neigette.

2022-171 Nominations – plan de sécurité civile

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Sylvie Ledru et M. Guillaume Bazire à titre de substituts, en remplacement de Mme Marie-Hélène Lagueux-Tremblay et M. Christian Beaulieu, au plan de sécurité civile de Saint-Valérien.

2022-172 Offres de services – station d'épuration des eaux usées et affectation réserve

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter les offres de services de Nordikeau 500\$ pour les frais de prélèvement, H2Lab 1,112.40\$ plus frais de gestion pour les analyses, et Nordikeau Option B 5,880\$ pour plan de travail, rédaction des plans et devis, sélection et engagement des entrepreneurs, surveillance partielle à taux horaire et production d'un rapport final 1,450\$, et d'affecter un montant équivalant à la dépense de la réserve égout.

2022-173 Rémunérations additionnelles

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 20\$ à Christian Beaulieu pour 1 présence au comité voirie, 40\$ à Gilles St-Pierre pour 1 présence au comité voirie et 1 présence au CCU, 80\$ à France Michaud pour 2 présences au comité CPE et 1 présence au comité voirie, 122\$ à Ghislain Blais pour 1 présence au CCU, 2 présences au comité Voirie, 1 présence à l'AGA de TERFA et des frais de déplacement pour 84 km à 0.50\$/KM.

Période de questions et questions écrites

La levée de la séance est proposée à 21h55 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, tenue à la salle du conseil, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date